

de banque, des timbres du revenu, des timbres-poste, ayant été fabriqués et entreposés et étant aujourd'hui en entrepôt dans cet établissement, n'auraient pas coûté un sou au gouvernement. Mais, l'ancienne compagnie étant mise de côté au profit de la nouvelle compagnie, cette dernière se rattrapera du bas prix de la gravure de chaque billet de banque, de chaque timbre du revenu et de chaque timbre-poste, en exigeant un plus haut prix pour la gravure de ses coins et la confection de ses planches. Et cela formera une forte somme. Laissez-moi vous expliquer la chose. La compagnie américaine a obtenu le contrat, pour la raison que l'on paiera un montant moindre pour le travail. Comparons les chiffres. Voici un état qui indique la différence dans le coût de la gravure entre la compagnie américaine et la compagnie anglo-américaine :

	Prix Am. Co.	Prix Br. Am. Co.
Billets de \$1—		
Planche de face.....	\$250 00	\$300 00
Planches de dos.....	125 00	100 00
Retouche, moitié prix.....	187 50	200 00
Planches pour les billets timbrés de vert.....	687 50	412 50
	<u>\$1,250 00</u>	<u>\$1,012 50</u>

Différence dans le coût de 9 séries de planches, par année, \$2,137.50.

Différence dans le coût de la gravure pour l'approvisionnement de cinq années et quart, \$11,221.38.

Le MINISTRE DES FINANCES : Prenez ensemble la gravure et l'impression.

M. FOSTER : Je traite le sujet comme je l'entends et je laisse à la Chambre le soin de dire si je le traite avec justice ou non. Qu'est-ce que le ministre des Finances considère comme injuste ?

Le MINISTRE DES FINANCES : Je ne me plains pas; mais l'honorable député ne prend qu'une partie de l'ouvrage, laquelle se trouve à bas prix, et fait la comparaison avec les prix élevés de la compagnie américaine, pour un travail du même genre. Il devrait prendre l'ouvrage dans son ensemble, et donner à la Chambre la somme totale. C'est ce que nous avons à considérer.

M. FOSTER : L'honorable ministre s'objecte-t-il à ce que je suive une autre méthode ?

Le MINISTRE DES FINANCES : Mais l'honorable député ne donne pas le montant total.

M. FOSTER : Je demanderai à mon honorable ami s'il veut permettre à son honorable ami de terminer sa démonstration. Je me propose de traiter le sujet comme je l'entends, afin d'être plus concis. J'ai peur cependant de ne pouvoir tout dire.

Le MINISTRE DES FINANCES : Moi aussi, j'ai peur que vous ne disiez pas tout.

M. FOSTER : Pour les billets de \$2 et de \$4, voici les chiffres.

	Prix de l'American Company.	Prix de la British Am. Co'y.
Billets de \$2 et \$4—		
Planche de face.....	\$ 300 00	\$ 300 00
Planches de dos.....	125 00	75 00
Dos ou cachet.....	20 00	75 00
Retouches, moitié prix.....	250 00	225 00
Planches pour billets teintés de vert.....	687 50	412 50
	<u>\$1,437 50</u>	<u>\$1,087 50</u>

Différence dans le coût de la gravure de 3 séries de planches, par année, \$1,050.

Différence dans le coût de la gravure pour cinq années et quart, \$5,512.50.

	Prix de l'American Company.	Prix de la British Am. Co'y.
Billets de haute dénomination (2 billets par planche)—		
Planche de face.....	\$ 250 00	\$150 00
Planche de dos.....	125 00	55 00
Retouche, moitié prix.....	187 50	102 50
Planches pour billets teintés de vert.....	687 50	220 00
	<u>\$1,250 00</u>	<u>\$527 50</u>

Différence dans le coût de la gravure d'une série de planches, \$722.50.

	Prix de l'American Company.	Prix de la British Am. Co'y.
Billets de petite dénomination (1 billet par planche)—		
Planche de face.....	\$ 250 00	\$ 80 00
Planche de dos.....	125 00	40 00
Retouches, moitié prix.....	187 50	60 00
Planches pour billets teintés de vert.....	687 50	110 00
	<u>\$1,250 00</u>	<u>\$290 00</u>

Différence dans le coût de la gravure d'une série de planches, \$900.

Différence totale du coût de la gravure pendant cinq ans et quart, \$18,416.88.

Si l'on passe maintenant aux timbres du revenu de l'intérieur on trouve la même différence, plus accentuée encore, parce que les prix de la compagnie américaine, pour la gravure, sont encore plus élevés, en comparaison. Je vais donner les différences en faveur de la compagnie canadienne, pour la fourniture des timbres du revenu de l'intérieur, pendant cinq ans et trois mois, sous le rapport de la gravure seulement. Cette différence est de \$5,397.97. Ainsi, sous le rapport de la gravure seulement, la soumission de la compagnie canadienne est plus basse de \$24,000, que celle de la compagnie américaine.

Or, le point que je veux faire ressortir, et la raison pour laquelle je prends ces item séparément, sont ceux-ci : Je fais une distinction entre le travail artistique et le travail purement mécanique; je prétends que la partie artistique est la grande affaire dans ce travail, et pour la gravure seulement, c'est-à-dire pour le travail artistique, la compagnie canadienne demande \$24,000 de moins, pour les 3 ans et trois mois, que la compagnie américaine.

Que dit le sous-ministre dans son rapport? Il laisse entendre que les Américains ont obtenu l'entreprise en faisant des prix très bas pour la partie purement mécanique. C'est dans le coût de l'impression, que les Américains ont le dessus. Pour l'impression, c'est-à-dire, la partie mécanique, ils demandent beaucoup moins cher; mais dans ceci, il y a certaines considérations dont il faut tenir compte. Il faut tenir compte de la qualité et du prix du papier; il faudrait s'assurer si la compagnie américaine est en état de donner, et peut être contrainte à donner un papier de la même qualité et du même prix que celui que la compagnie canadienne s'engage à fournir par sa soumission.

Il y a une autre considération, encore. L'impression des billets de banque, au Canada, a toujours été faite à la main. A Washington, l'impression des billets de banque se faisaient autrefois à la main; plus tard on a substitué à cela le travail des ma-